

### Quelle indépendance pour les audits des entreprises?

Editorial

Faillite d'Enron aux Etats-Unis, plus proche de nous, faillite de Swissair: la responsabilité des dirigeants et des membres des conseils d'administration n'a pas manqué d'être soulignée mais celles des cabinets d'audit, en charge de la vérification aux comptes, a également été montrée du doigt. Rappelons que le marché de l'audit est dominé par les "Big Five" - peut être bientôt Big Four avec le démantèlement d'Arthur Andersen - à savoir, outre ce dernier, PricewaterhouseCoopers, KPMG, Deloitte Touche Tohmatsu et Ernst & Young.

Pendant longtemps, outre leur activité première, les cinq cabinets assuraient également des services de conseils divers aux entreprises, ces derniers étant largement mieux rémunérés que l'audit, une pratique qui laissait planer le doute sur leur indépendance. Sous l'administration Clinton, Arthur Levitt, président de la Securities and Exchange Commission (organe public de surveillance) leur a interdit de vendre à une firme dont ils examinent les comptes d'autres services. Plusieurs d'entre eux ont donc séparé leurs activités d'audit de celle de conseil, sans que cette dernière prestation ne cesse totalement.

A titre d'exemple, Novartis, en 2001, a versé 11.5 millions de francs suisses à PricewaterhouseCoopers pour le contrôle de ses comptes annuels et 58.3 millions pour des services en matière de conseil en gestion, conseil fiscal, conseil en ressources humaines et en matière de comptabilité, de finance et d'audit (Novartis, *Rapport annuel 2001*, p. 59).

Côté législation, en France, les auditeurs doivent transmettre au procureur de la République des faits délictueux qu'ils auraient constatés au

risque d'engager leur propre responsabilité pénale, ce qui n'est pas le cas aux USA. En Suisse, le Code des obligations (CO 729b, al.1) prévoit que lorsque l'organe de révision constate des violations de la loi ou des statuts, il en informe le Conseil d'administration et dans les cas graves également l'assemblée générale. Ce n'est qu'en cas de surendettement manifeste, que la fiduciaire avise le juge si le conseil d'administration omet de le faire (CO 729b, al.2).

### Sommaire

Editotorial: Quelle indépendance pour les audits d'entreprises?	1
Egalité des chances entre femmes et hommes	2
Suivi des campagnes 2000 et 2001	3
Vögele et normes sociales	4
Nestlé: santé du personnel	4
Syngenta: dossier OGM	5
Soutien aux résolutions d'Ethos	5
Responsabilité du CSG dans la déforestation en Indonésie	6
Gouvernement d'entreprise	7
Représentation des voix de nos membres en assemblée générale	9
AG 2002	9
Groupe éthique	9
Soutien de la Banque alternative	10
Appel à la recherche de membres et de fonds	10
A signaler	10

Autre écueil à l'indépendance des cabinets d'audit – du moins aux Etats-Unis, les données manquent pour l'Europe -, la pratique du lobbying politique: Arthur Andersen a ainsi versé en 2000 pour les élections législative et présidentielle près d'1,5 millions de dollars (environ 2,1 millions de francs suisses) aux partis républicain et démocrate (qui ont touché respectivement 61% et 39% de cette somme (*Alternatives économiques*, mai 2002). De plus, avec l'arrivée de Bush junior au pouvoir, Arthur Levitt a été remplacé par Harvey I. Pitt qui se trouvait durant les 90's à la tête des lobbyistes des Big Five, notamment pour l'adoption d'une loi qui protège dirigeants et cabinets d'audit des plaintes en justice des actionnaires.

En quoi tout ceci concerne-t-il une association d'actionnaires pour une économie durable comme la nôtre? Nos demandes de transparence dans les domaines social et environnemental et donc de publications de rapports dans ces deux domaines, parallèlement aux rapports d'activités annuels, doivent s'accompagner d'un audit tout comme pour

l'aspect financier. Où sont ces spécialistes, car ces domaines exigent bien sûr des compétences spécifiques?

Un exemple: une étude d'un maître-assistant au Massachusetts Institute of Technology qui a accompagné un expert de PricewaterhouseCoopers lors d'expertises sur les conditions de travail dans des usines en Chine, en Corée du Sud et en Indonésie a montré les limites d'un très bon expert, habitué à l'audit de chiffres, lorsqu'il s'agit d'examiner les conditions de travail et d'hygiène<sup>1</sup>. Selon le Professeur O'Rourke, l'auditeur aurait omis de noter l'utilisation dangereuse de produits chimiques ainsi que d'autres problèmes d'hygiène et de santé, des obstacles à la liberté d'association et à la négociation collective, des violations des lois réglementant le recours aux heures supplémentaires, la falsification des timbres. Du chemin reste à faire ...

<sup>1</sup> Dara O'Rourke, *Monitoring the Monitors: a Critique of PricewaterhouseCoopers (PwC) Labor Monitoring*, Septembre 2000. Etude disponible sous: <http://web.mit.edu/dorourke>

## Egalité des chances entre femmes et hommes

Lors de notre dernière *Lettre d'information*, nous annonçons le lancement d'une campagne sur les questions d'égalité des chances et de compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale en partenariat avec le bureau de conseil "und..." au moyen d'un questionnaire envoyé à trente entreprises cotées en bourse (voir encadrés). La démarche poursuit plusieurs buts. D'une part, la comparaison des pratiques en vigueur au sein des plus importantes sociétés du pays permettra de renforcer, tant auprès des responsables d'entreprises que de l'opinion publique, la nécessaire prise en compte de ces thèmes. D'autre part, la collecte de données relatives à l'égalité des chances et à la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle constituera une première étape pour l'intégration systématique de ces problématiques dans la publication, par les entreprises, de rapports sociaux et de rapports sur la durabilité, de même que pour la mise sur pied d'un contrôle régulier des mesures prises et des résultats obtenus. Parmi ces données devraient notamment figurer des informations chiffrées sur la répartition entre hommes et femmes aux différents niveaux hiérarchiques, sur l'offre de postes à temps partiel, sur l'offre de formation continue, sur le système de rémunération, sur

les structures de soutien à la garde des enfants, etc. Parallèlement à l'enquête menée en Suisse, d'autres associations d'actionnaires responsables, membres de notre réseau européen, se sont également adressées à un certain nombre d'entreprises, telles Daimler Chrysler ou AstraZeneca. Une évaluation des résultats sera publiée à l'automne.

Les trente "élues" sont:

ABB; Adecco Gruppe; Ascom Holding; Bâloise; Ciba Spezialitätenchemie; Clariant; Credit Suisse Group; Georg Fischer; Holcim Gruppe; Kuoni Reisen Holding; Nestlé; Novartis International; Rentenanstalt/Swiss Life; Richemont AG; Rieter Konzern; Roche Gruppe; Saurer Gruppe; Schindler; SGS Surveillance; SIG Holding; Sika; Sulzer; Swatch Group; Swiss Re; Swisscom AG; Syngenta International; UBS; Unaxis Holding; Valora Gruppe; Zurich Financial Services.

Le questionnaire est disponible sur notre site web: [www.actares.ch](http://www.actares.ch)

Si vous êtes actionnaire de ces sociétés, n'hésitez pas lors de la prochaine vague des assemblées générales du printemps 2003 à nous déléguer vos voix!

## Interventions aux assemblées générales d'Holcim et Swatch

Nous avons décidé d'intervenir à deux assemblées générales en 2002 sur ce thème: d'une part chez Holcim, leader suisse de la production de ciment et d'autre part auprès de l'entreprise horlogère Swatch. Les deux entreprises présentent des caractéristiques diverses: la première emploie peu de personnel féminin, la seconde essentiellement des femmes. La première affirme dans son rapport d'activités que ses perspectives d'avenir la "*placent sous l'obligation de s'engager dans une gestion environnementale active et d'assumer un haut niveau de responsabilité sociale*" (Holcim, Annual Report 2001, p. 8, notre traduction). La seconde entend aborder la question du développement durable uniquement sous l'angle de l'aspect environnemental (Swatch, Rapport de gestion 2001, p. 84). Leur point commun était de nous avoir répondu qu'elles ne souhaitent pas répondre au questionnaire. A la suite de notre intervention, Holcim a annoncé son souhait de participer à l'enquête.

### Le Bureau de conseil "und"

"und..." est le premier bureau de conseil en Suisse sur la question de la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle. Il s'adresse aux entreprises, administrations publiques, instituts de formation, associations et privés. Grâce à la mise à disposition d'une "boîte à outils" intitulée "Kriterienkatalog - Optimale Vereinbarkeit von Familien- und Erwerbsarbeit" (Catalogue de critères. Optimisation de la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle), le bureau apporte son soutien à l'analyse et à l'optimisation du fonctionnement d'entreprises ou d'administrations en ce qui concerne les politiques familiales et l'égalité des chances.

[www.und-online.ch](http://www.und-online.ch)

## Suivi des campagnes 2000 et 2001: la transparence sociale et environnementale progresse

### Rapports environnementaux

Au printemps 2000, ACTARES s'était adressée à Bobst, Schindler, Serono et Zellweger Luwa pour leur demander un rapport environnemental. **Bobst** l'année suivante publiait un premier rapport environnemental et social et promettait sa réactualisation annuelle. C'est chose faite avec une nouvelle édition parue ce printemps. Schindler nous a informés de manière exhaustive sur les mesures prises afin de mettre sur le marché des produits – en l'occurrence ascenseurs et escaliers roulants – les moins gourmands en énergie possible. C'est en effet au niveau du fonctionnement de ces installations que l'impact sur l'environnement est le plus important (utilisation d'énergie). ACTARES s'est permis néanmoins de redemander à **Schindler** des informations sur les moyens pris au niveau de la production pour ménager l'environnement argumentant qu'au vu de la taille de l'entreprise, deuxième producteur mondial d'ascenseurs et premier producteur mondial d'escaliers roulants, il lui semblait important d'avoir des informations également sur la phase de production. **Serono** nous avait promis

d'étudier la meilleure manière de communiquer à ses actionnaires des informations environnementales et sociales. Quelques déclarations d'intention ont été publiées dans le rapport d'activités de l'exercice 2000. ACTARES avait alors repris contact pour faire part de son souhait de voir publier également des données chiffrées: le rapport publié ce printemps en contient quelques-unes. Enfin, notre association s'était adressée à **Zellweger Luwa**: à nouveau deux pages sur les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise ont paru dans le rapport sur l'exercice 2001. L'an dernier, nous avons également demandé à **Helvetia Patria** si l'entreprise imaginait publier un rapport environnemental. Ce dernier vient de paraître. Nous allons procéder à une analyse plus fine du contenu de ces pages et rapports et vous tiendrons informés de nos conclusions.

### Rapports sociaux

ACTARES avait également demandé à UBS et à Credit Suisse Group un rapport social. Nous avons

soumis à UBS notre analyse de son rapport social *Notre Engagement* paru en novembre 2001. Cette analyse est disponible sur notre site web ou peut être commandée directement à notre secrétariat de Genève ("*Notre Engagement*", le rapport d'UBS sous la loupe d'ACTARES). Nous avons été heureux de voir certaines agences d'UBS nous le commander. Le **Credit Suisse Group** vient de publier pour la

première fois un *Rapport sur le développement durable*. Nous allons procéder à l'étude de ce document.

Pour sa part, **Swiss Re**, à qui ACTARES avait en 2001, demandé un rapport social, relevant la bonne qualité de la communication environnementale de la société, a publié ce printemps 2002 son premier *Rapport environnemental et social*.

## Vögele: implantation à petits pas des normes sociales

En mai 2001, une délégation d'ACTARES avait rencontré Peter Graf, directeur général de Vögele. L'entreprise avait alors décidé de faire certifier SA 8000, d'ici fin 2003, 90% de ses fournisseurs et sous-traitants en Asie. Le projet sur certains points allait même plus loin que les normes SA 8000 et se rapprochait des standards exigeants de la Clean Clothes Campagne. Une responsable de la mise en place des normes avait été nommée. Nous étions censés dès l'automne 2001 être tenus au courant des différentes avancées du projet (voir *Lettre d'information* n° 3). Vögele ne s'est plus manifestée. Lors d'une nouvelle rencontre en mai de cette année, il est apparu que l'instauration des

normes sociales ne pouvait être réalisée dans les délais initialement prévus. Cette année, quelques fournisseurs indiens vont recevoir la certification. La nouvelle planification ne nous a pas encore été communiquée.

Vögele a cependant l'intention d'ici 2003 de réduire considérablement le nombre de ses fournisseurs. L'adoption des normes SA 8000 sera un des critères de sélection. Un programme de formation pour la mise en œuvre du SA 8000 leur sera fourni. ACTARES regrette le retard pris et veillera à ce que l'adoption des normes sociales se fasse rapidement selon des critères clairs et précis.

## Nestlé: rapport sur l'état de santé du personnel de Vevey

ACTARES est entrée en contact avec Nestlé à la suite de la parution d'un rapport sur l'état de santé des collaboratrices et collaborateurs du siège de Vevey. Ce rapport intitulé *Renforcer la prévention des maladies et la promotion de la santé dans l'entreprise: Evaluation des besoins et de l'intérêt des collaborateurs pour le renforcement de la politique sanitaire développée par l'entreprise Nestlé sur son site de Vevey-Bergère* est le résultat d'une étude menée par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne auprès des 1547 employé-es alors actifs au siège de Vevey-Bergère. 982 personnes y ont répondu, soit un taux de participation de 63%. La publication d'un tel rapport montre l'intérêt porté par l'entreprise Nestlé à ses collaboratrices et collaborateurs. L'étude s'est attelée à une comparaison avec les résultats de l'*Enquête*

*suisse sur la santé*, réalisée tous les cinq ans auprès d'un échantillon représentatif de la population suisse. Cette comparaison fait apparaître un état de santé des personnes employées chez Nestlé moins bon que celui de la moyenne suisse. Le questionnaire de l'Institut laissait la possibilité aux répondants de faire des suggestions de mesures à prendre pour améliorer leurs conditions de travail. Nous avons donc demandé à Nestlé de nous indiquer comment elle comptait prendre en compte ces propositions et dans quel délai elle pensait les mettre en application. A la suite de ce qui est pour nous un malentendu, Nestlé nous a répondu comme si nous étions les auteurs de ces recommandations et suggestions. Or, nous nous étions bornés à citer des passages du rapport dans lesquels étaient résumés les souhaits des collaboratrices et collaborateurs.

## Syngenta et les OGM

ACTARES a pris contact avec Syngenta sur un aspect particulier et particulièrement problématique des organismes génétiquement modifiés (OGM). Il s'agit de plantes dont un ou plusieurs gènes ont été modifiés de façon à ce que certaines propriétés, par exemple la germination, ne se développent que moyennant l'application d'un produit chimique. On parle de "Genetic Use Restriction Technologies" soit "GURT's". L'exemple le plus médiatisé depuis plusieurs années est celui des semences "Terminator", à savoir celles qui donnent des plantes dont les grains sont comestibles, mais incapables de germer eux-mêmes. Il y a d'autres applications. D'une manière générale, les risques liés à ces applications sont:

- une augmentation considérable de la dépendance des cultivateurs par rapport aux entreprises qui commercialisent les semences;
- un accroissement des dangers pour la biodiversité;
- des risques écologiques si graves que les conséquences pourraient aussi être de nature financière pour l'entreprise (demandes d'indemnisations);

- des problèmes au niveau de la sécurité alimentaire d'autant plus importants que le marché des semences "à haute valeur ajoutée" est entre les mains d'entreprises de plus en plus grandes et de moins en moins nombreuses.

Novartis et AstraZeneca s'étaient engagées à ne pas commercialiser de semences "Terminator". Nous avons donc demandé à Syngenta comment elle avait l'intention d'honorer ces engagements, ce qu'il en était des autres applications de cette technologie et plus généralement quelle est la position de l'entreprise concernant les problèmes que soulèverait la commercialisation de telles semences.

Dans sa réponse, Syngenta confirme les engagements de ses prédécesseurs à ne pas commercialiser de semences "Terminator", mais n'a pas l'intention d'abandonner d'autres applications "Gurt's" qu'elle estime nécessaires à des fins de recherche fondamentale, d'évaluation des risques potentiels et aussi de développement de nouvelles solutions commerciales. La détermination à utiliser ces méthodes de manière responsable et sûre est fermement affirmée. Affaire à suivre.

## Soutien aux résolutions d'Ethos

Lors des assemblées générales de Credit Suisse Group (CS Group) et de Zurich Financial Services, la Fondation Ethos a déposé des résolutions afin de rendre plus transparent le fonctionnement des instances dirigeante et de surveillance. Ethos a notamment demandé de ne plus autoriser le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de CEO (Chief Executive Director, soit le directeur général) par la même personne; de ramener à deux ans la durée des mandats des administrateurs, de prévoir l'élection individuelle de ces derniers, et enfin, d'introduire un règle-

ment de rémunération dans le cas du CS Group. Nous avons fait appel à nos membres pour recueillir leurs voix afin de soutenir ces résolutions. La résolution s'opposant au cumul des fonctions a recueilli 37 % de voix favorables à l'assemblée de Zurich FS et 20 % au Credit Suisse Group, résolutions contre lesquelles, dans les deux cas, le Conseil d'administration appelait à voter "non". Ceci représente un changement considérable dans les mœurs helvétiques dans la mesure où, en général, le Conseil d'administration est suivi à 99%.

## Responsabilité du CS Group dans la déforestation en Indonésie

Par ailleurs, nous sommes intervenus à l'assemblée générale de CS Group pour relayer les préoccupations de la Déclaration de Berne quant à la responsabilité des investisseurs étrangers dans la déforestation en Indonésie. Depuis 10 ans, l'industrie de la pâte à papier a été un des secteurs qui ont reçu un fort soutien - sous plusieurs formes: actions, obligations, crédits - de la communauté financière internationale. Plus de 15 milliards de dollars d'investissements ont alimenté ce secteur en Indonésie. Ces investissements ont profité notamment à la *Asia Pulp and Paper*, une société enregistrée à Singapour. APP est responsable de la destruction d'une des forêts les plus riches du monde quant à sa biodiversité ainsi que du déplacement de communautés locales. Parmi plus de 300 établissements bancaires indonésiens et étrangers qui ont participé au financement d'APP, le Credit Suisse occupe une place privilégiée. D'une part, Credit Suisse First Boston (CSFB) est l'un des plus gros soutiens financiers d'APP avec des placements d'un montant de 250 millions de dollars, d'autre part, CSFB s'est engagé l'année dernière comme conseiller pour le rééchelonnement de l'énorme dette du groupe.

Les difficultés économiques de l'entreprise – la dette d'APP s'élève à plus de 13 milliards de dollars – sont à mettre en relation étroite avec son comportement irresponsable du point de vue écologique et social. La bonne disposition des banques à l'égard d'APP a permis au groupe de bâtir des infrastructures de transformation surdimensionnées. En pratiquant d'immenses coupes rases dans les forêts tropicales d'Indonésie, APP a gagné un avantage comparatif par sa capacité à transformer le bois à bon compte. Alors qu'APP et d'autres entreprises indonésiennes ont inondé le marché mondial du papier avec des produits bon marché,

on a assisté à une chute des prix de la cellulose et du papier. De ce fait, APP n'a plus été en mesure de rembourser sa dette.

ACTARES a demandé que le CSFB fasse usage de son mandat de conseiller pour mettre en œuvre des solutions durables aux plans économique, social et écologique. Il s'agit de réduire les capacités des unités de production de la cellulose et de préserver de tout déboisement les zones encore intactes de forêt vierge. Nos deux associations souhaitent que le Credit Suisse tire les conséquences de ces investissements désastreux, qu'il émette de nouvelles règles concernant ses investissements dans le secteur forestier, engage du personnel hautement qualifié dans ce domaine et exclut à l'avenir tout investissement dans des activités destructrices pour l'environnement.

Vous trouvez d'autres informations sur le site de Friends of the Earth ([www.foe.co.uk](http://www.foe.co.uk)) ainsi que sur le site du CIFOR: [www.cifor.cgiar.org](http://www.cifor.cgiar.org). Le CIFOR en collaboration avec le "Macroeconomics Program Office" du WWF avait fait paraître en novembre 2000 un document intitulé *Profits on Paper: the Political-Economy of Fiber, Finance, and Debt in Indonesia's Pulp and Paper Industries* et Friends of the Earth en mai 2001 *Paper Tiger, Hidden Dragons. The responsibility of international financial institutions for Indonesian forest destruction, social conflict and the financial crisis of Asia Pulp and Paper*.

Vous êtes actionnaire d'une des sociétés énoncées dans cette Lettre d'information? Vous avez un intérêt particulier pour l'une d'elle? Vous êtes spécialiste ou avez un vif intérêt pour les questions sociales et environnementales? Rejoignez notre équipe d'analystes des publications environnementales et sociales des entreprises. Pour tout renseignement:  
Sophie de Rivaz: 022 733 35 60 ou Christoph Buholzer: 041 360 29 78.

## Nouvelles règles pour le "Gouvernement d'entreprise" en Suisse

Illustrations du "gouvernement d'entreprise", Percy Barnevik (ABB) s'est vu contester ses indemnités de départ, Rolf Hüppi (Zurich FS) et Lukas Mühlemann (Credit Suisse Group) reprocher leurs doubles casquettes de directeurs généraux et présidents du conseil d'administration. Plus connu sous son appellation anglaise de "Corporate Governance", le gouvernement d'entreprise tend à imposer plus de droits aux actionnaires. Le mouvement, parti des Etats-Unis, se développe peu à peu sur le vieux continent. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a déjà depuis quelques années posé des principes de base pour le gouvernement d'entreprise, et de nombreux pays industriels ont élaboré les règlements correspondants, lesquels faisaient encore défaut en Suisse. C'est chose faite depuis ce printemps avec deux procédures de consultation lancées par la Bourse suisse (SWX) et la Fédération des entreprises suisses "economiesuisse". ACTARES a pris position sur ces deux documents.

### Contrainte ou recommandation

SWX a élaboré une "Directive sur la transparence" et economiesuisse le "Code suisse de bonne pratique" (en anglais "Corporate governance code of best practice"). Les deux projets doivent contribuer à améliorer en Suisse la qualité du gouvernement d'entreprise. La directive de SWX précise quelles informations complémentaires les entreprises devront publier dans leurs rapports d'activités annuels. Le "Code suisse de bonne pratique" en revanche amène des éléments concrets concernant le contenu d'un bon gouvernement d'entreprise. Alors que la directive de SWX est contraignante pour toutes les entreprises cotées en bourse dès l'exercice 2002, le "Code suisse de bonne pratique" n'a qu'un caractère de recommandation.

Si le terme de "gouvernement d'entreprise" n'est pas strictement défini, SWX et "economiesuisse" ont proposé la définition suivante: "le *gouvernement d'entreprise* désigne l'ensemble des règles d'organisation, de comportement et

*de transparence qui, tout en maintenant la capacité de décision et l'efficacité de la gestion, tend à créer, dans l'intérêt des actionnaires, au plus haut niveau de l'entreprise, un rapport équilibré entre les tâches de direction et celles de contrôle*".

ACTARES a demandé qu'en accord avec les principes de l'OCDE, le gouvernement d'entreprise définisse des règles non seulement dans l'intérêt des actionnaires, mais aussi sur la garantie à long terme de la valeur de l'entreprise, dans l'intérêt de tous les partenaires (stakeholders). Cette proposition n'a pas été retenue. SWX et "economiesuisse" sont d'avis qu'une focalisation sur les intérêts des actionnaires profite le plus souvent automatiquement aux autres partenaires.

### Amélioration de la transparence

Selon la nouvelle directive de SWX, les entreprises devront dans l'avenir présenter des informations sur les rémunérations du conseil d'administration et de la direction de l'entreprise (y compris les indemnités, distributions d'actions, options sur actions), la répartition des tâches au sein du conseil d'administration, les compétences respectives du conseil d'administration et de la direction, les instruments de supervision et de contrôle, le nombre de réunions du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, et sur d'autres mandats d'administrateurs, ou de fonctions dans des associations ou des milieux politiques.

La directive de SWX va constituer une amélioration essentielle vers plus de transparence dans l'information. ACTARES a donc approuvé pratiquement tous les aspects de cette directive. Seule a été jugée insuffisante la réglementation concernant les indemnités et les répartitions de bénéfice pour les membres du conseil d'administration et de la direction de l'entreprise. ACTARES est d'avis que ces informations devraient être fournies individuellement, et non de manière globale. Là non plus, ACTARES n'a pu faire passer son point de vue. Pourtant, depuis lors, sous la pression de l'opinion publique, quelques présidents de conseils d'ad-

ministration sont allés plus loin que les prescriptions de SWX et ont communiqué le montant de leurs rémunérations.

En ce qui concerne le "code de bonne pratique", les manques sont plus nombreux. Pour atteindre réellement le niveau d'une "bonne pratique" (et même de la "meilleure pratique" comme dans la version anglaise!), ACTARES a proposé un grand nombre d'améliorations. Ces propositions ont malheureusement suscité peu d'enthousiasme...

### **Contre une réduction de la valeur des actions**

ACTARES a exigé en vain que lors d'une réduction de la valeur nominale d'actions, les seuils fixés pour permettre aux actionnaires de demander l'inscription de points à l'ordre du jour d'une assemblée générale, ou l'exécution d'un contrôle spécial, soient automatiquement abaissés proportionnellement. Des réductions de valeurs nominales d'actions sont pratiquées très souvent à l'heure actuelle, et ont, entre autres, pour conséquence une réduction drastique des droits des actionnaires. Dans beaucoup d'entreprises, il est déjà pratiquement impossible de proposer des points à l'ordre du jour des assemblées générales. Le "code de bonne pratique" ne contient pour l'heure sur ce point qu'une formulation non contraignante.

La proposition d'ACTARES que les fonctions du conseil d'administration et des membres de la direction de l'entreprise soient fondamentalement séparées n'a pas trouvé grâce aux yeux d'"economiesuisse". Ni l'exigence que le conseil d'administration se réunisse au moins six fois par an, et qu'il soit composé de manière équilibrée selon les compétences professionnelles, le sexe et l'origine. Ni notre demande que les cri-

tères ayant présidé au choix de nouveaux membres du conseil d'administration soient exposés aux actionnaires. Ni notre proposition de fixer une limite aux montants des indemnités accordées en cas de départ.

### **Suggestions retenues**

Une suggestion d'ACTARES a toutefois été retenue. Les entreprises suisses qui voudront se réclamer d'une "bonne pratique" devront veiller à ce que leurs statuts soient disponibles de manière permanente, sous forme écrite ou électronique. Cela va-t-il de soi? Apparemment pas! Dans la proposition d'ACTARES, à l'origine, ce n'était pas "ou", mais "et"; ce qui aurait été bien plus amical pour les actionnaires... Un autre point a été supprimé, qui visait à ce que les assemblées générales soient menées rapidement, et une phrase sur la limitation du temps de parole.

Dans l'ensemble, on peut affirmer que la directive de SWX apporte quelques améliorations substantielles.

Quant au "Code de bonne pratique", cette "bonne pratique" selon "economiesuisse" ne doit pas nous induire en erreur. La barre est placée bien bas, et c'est plutôt une "meilleure pratique" que l'on devrait viser. Ce qui est dans le domaine du possible. De nombreuses entreprises devraient – dans le sens de cette remarque – s'orienter vers une mise en œuvre plus exigeante du "gouvernement d'entreprise".

Ces deux documents devraient être réunis dans une seule brochure et communiqués aux entreprises suisses cotées en bourse le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

## **Impressum**

### **Lettre d'information n° 5**

- Tirage: *français, 600 exemplaires; allemand, 300 exemplaires.*
- Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: *Christoph Buholzer, Sophie de Rivaz, Antoinette Hauri, Catherine Herold, Ruedi Meyer, Jean-François Rochat.*
- Impression: *sur papier en bois et fibres recyclés.*
- Cette lettre est diffusée à nos membres et à toute personne intéressée.

## Représentation des voix de nos membres en assemblée générale

De nombreux membres nous ont demandé de bien vouloir représenter leurs voix en assemblée générale (AG). Or, nous ne pouvons pas assister à toutes les assemblées. Pour cette année, nous avons donc transmis les voix que vous nous avez confiées au représentant indépendant, sauf pour les AG auxquelles nous avons participé. Comme nous n'avions pas de consigne particulière concernant les points soumis à votation, cette démarche peut paraître inutile. Cependant, c'est une pratique que nous sommes en train de mettre sur pied, afin de prendre l'habitude de ne pas remettre systématiquement nos voix aux Conseils d'administration (CA) et d'être organisés à l'avance pour les cas où nous aurions d'autres consignes de vote que celles du CA. Pour l'année prochaine, nous allons définir un certain nombre

de directives de vote à transmettre au représentant (comme par exemple, de voter contre la nomination d'un administrateur ou d'une administratrice qui siègerait déjà dans de nombreux conseils d'administration).

Un premier groupe à Genève travaille sur ce sujet, lequel peut être traité de manière décentralisée.

Si vous êtes intéressé-e par cette thématique ou que vous avez des idées à nous transmettre, vous pouvez contacter

Sophie de Rivaz:

(022 733 35 60; e-mail: [secretariat@actares.ch](mailto:secretariat@actares.ch))

ou

Christoph Buholzer:

(041 360 29 78; e-mail: [info@actares.ch](mailto:info@actares.ch)).

## 2<sup>ème</sup> assemblée générale d'ACTARES

La 2<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire d'ACTARES a eu lieu à l'Aubier à Montezillon (NE). La partie statutaire a été précédée d'une présentation de la campagne sur l'égalité des chances entre femmes et hommes et de notre partenaire dans cette campagne, le bureau de conseil "und..." (voir plus haut). Lors de la partie statutaire, les membres actuels du comité ont été réélus et une nouvelle recrue en la personne d'Antoinette Hauri a

permis d'augmenter les quotas des minorités du comité, à savoir les femmes et les Alémaniques (voir encadré). Antoinette est en outre bilingue. Deux nouveaux vérificateurs aux comptes et un suppléant ont été également élus. La pause de midi a été l'occasion pour les membres de faire plus ample connaissance autour d'un délicieux buffet bio. Nous pensons organiser la prochaine assemblée en Suisse alémanique.

Le comité d'ACTARES réunit les personnes suivantes: Catherine Herold, présidente; Edouard Dommen, Antoinette Hauri, Ruedi Jörg, Ruedi Meyer, Caroline Pirenne, Jean-François Rochat, Fernand Vincent, Pierre Weiss.

## Groupe Ethique

Le groupe Ethique réunit de manière informelle ceux de nos membres qui souhaitent alimenter la réflexion éthique d'ACTARES. Nous avons par exemple réfléchi à la question de la répartition de la valeur ajoutée de l'entreprise, essayé de définir la notion de "bénéfice", discuté de la notion de développement durable (s'agit-il d'un but sérieux ou d'un thème de discussion illusoire), appris ce que signifie le "Return on Investment" (ROI, Retour sur investissement).

Les documents sur lesquels se sont basées nos séances sont disponibles sur demande au secrétariat de Genève. Par ailleurs, une série de tables rondes va être organisée dès cet automne sur Genève par l'un de nos membres: l'idée est en effet de décentraliser les réflexions éthiques et de les ouvrir à un plus large public.

Nous invitons nos membres qui seraient prêts à lancer de telles expériences dans d'autres cantons à prendre contact avec nous.

## Soutien de la Banque alternative BAS

A la demande de sa clientèle, la Banque alternative BAS propose deux fonds de placements de la Banque Sarasin. La BAS a décidé de faire bénéficier une organisation à but non lucratif d'une partie des commissions qu'elle touche à la

vente de parts du fonds: sur les 2,5 % de commission perçue, la banque versera 0,5 % à notre association. C'est en fonction de notre collaboration avec la BAS qu'une information à son sujet est jointe à cet envoi.

## Appel à la recherche de membres et de fonds

L'an dernier, beaucoup de nos membres ont contribué au financement de nos activités par une souscription ou un don, en plus de leur cotisation. Ce type d'appui nous est indispensable. Cette année, notre appel à souscription a remporté moins de succès que précédemment. Nous nous permettons donc de joindre un bulletin de versement à cet envoi. Merci à celles et ceux qui le peuvent d'en faire bon usage !

Une partie importante de notre budget est toujours couverte par la fondation Duchemin. C'est en trouvant de nombreux nouveaux membres que nous gagnerons en indépendance financière, ainsi qu'en crédibilité. Si vous pouvez distribuer autour de vous des dépliants, faire paraître gratuitement des annonces publicitaires dans des bulletins de sociétés dont vous seriez membres, merci de prendre contact avec l'un ou l'autre des secrétariats.

## A signaler

Nous nous permettons de vous signaler deux ouvrages auxquels a collaboré Edouard Dommen, membre du comité d'ACTARES:

*La Suisse dans la constellation des Paradis fiscaux*, Ed. d'En-Bas/COTMEC avec les contributions de: Dominique Froidevaux, Bernard Bertossa, Sébastien Guex, Edouard Dommen, Gérard Perroulaz, François Membrez, Gertrud Ochsner.

La Commission Tiers-Monde de l'Eglise Catholique (COTMEC) s'intéresse à la question du rôle de la Suisse dans la constellation des Paradis fiscaux depuis de nombreuses années. Dix ans après sa campagne intitulée "Pour une Suisse sans capitaux en fuite", la COTMEC a voulu faire le point sur la question, au-delà des mythes et des idées toutes faites. Alors que l'on met en avant les pas énormes réalisés par notre pays dans la mise en place d'un arsenal législatif pour lutter contre le blanchiment

d'argent, elle a voulu comprendre pourquoi tant d'affaires continuaient à remuer la place financière helvétique en interrogeant des spécialistes (juristes, économistes, historiens, magistrats, spécialistes des questions Nord-Sud, acteurs du système bancaire et financier).

*Les fondements éthiques de l'investissement responsables*, Observatoire de la finance, texte élaboré par Jean-Michel Bonvin, Paul H. Dembinski, Edouard Dommen, François-Marie Monnet.

Le document veut offrir un point de départ à partir duquel toute personne ou institution peut amorcer sa propre réflexion sur les enjeux éthiques de sa démarche en matière d'investissement responsable. Il s'adresse aux détenteurs de fonds de placements et fonds de pension ainsi qu'aux sociétés financières et de gestion de fortune et autres fournisseurs de services financiers.